

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

Participants : Olivier SALANDRE (vétérinaire praticien avicole, représentant CSMV), Sophie LAGADEC (vétérinaire praticien Univet et conseil Sanders Bretagne, représentante SNGTV), Claire CHAUVIN (Anses Ploufragan, vétérinaire épidémiologiste)

pour ANMV : L. Baduel, B. Leroux, M. Salery, M. Zerrouki, L. Fabry, E. Begon

Rappel sur la responsabilité des propos exprimés pendant l'audition et rapportés dans ce compte-rendu :

- L'identification des gaps thérapeutiques (et les détails des situations exprimées et des alternatives envisagées) relève de la responsabilité des représentants de la profession vétérinaire
- L'ANMV apporte des compléments ou des réponses aux questions technico-réglementaires adressées. Ces compléments sont systématiquement précédés de « **Info ANMV** : ... » pour distinguer l'origine des propos exprimés.

Remarques générales :

1. La carence en matière d'antipyrétique utilisable en filière poules pondeuses toujours identifiée comme Gap MAJEUR n°1, avec le souhait d'un dépôt dossier LMR paracétamol pour volailles œufs (« TA cascade » œufs ≥ 10j). En effet, l'impact économique est très important à cause des répercussions sur les performances de ponte et sur le bien-être animal (BEA)
2. Les arthrites à *Enterococcus cecorum*, sont de plus en plus préoccupantes (désormais gap MAJEUR n°2), avec un impact notoire sur le bien-être animal (BEA) et observées même dans des environnements très bien contrôlés et des mesures de biosécurité appropriées. Le diagnostic précoce et rapide, souvent difficile avant l'apparition des symptômes, et l'absence de solution vaccinale existante conduisent au recours important aux antibiotiques le plus tôt possible, sachant que les dégâts sont déjà importants quand les symptômes apparaissent.
3. La filière pondeuses est pénalisée par l'absence de LMR pour au moins 3 substances actives (paracétamol, praziquantel et énilconazole en brumisation) : aucune avancée dans ce domaine depuis au moins 2 ans. La filière est prête si besoin, à participer à des études : comment mobiliser les titulaires d'AMM ?
4. Le recours aux autovaccins permet parfois de répondre plus rapidement à l'apparition de nouvelles souches que certains vaccins existants (ex. colibacilloles) : le recensement de leurs usages permettrait de compléter l'analyse des manques d'efficacité réalisée au travers des déclarations de pharmacovigilance.
5. Le désinvestissement des fabricants d'aliments médicamenteux suite à la mise en application du nouveau règlement européen, provoque des carences thérapeutiques qui peuvent parfois être très problématiques (ex. parconazole pour la candidose de la dinde – 1 AMM maintenue mais les usines n'en disposent pas en stock, ce qui rend le délai d'obtention de l'aliment médicamenteux inadapté).

Priorisation et Evolution des gaps depuis la dernière réunion d'octobre 2022 : cf p 10-11

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

Tableau synthétisant les propos des représentants de la profession vétérinaire (éléments nouveaux depuis la dernière réunion – en bleu):

0 MV (Absence de médicaments vétérinaires appropriés) est surligné en jaune, lors de souhait d'un médicament avec AMM vétérinaire pour l'espèce et l'indication concernées

Pathologie	Problème rencontré* : PhV : Pharmacovigilance (efficacité ou sécurité <u>perçue par la filière comme non satisfaisante</u>) Disp : Disponibilité, rupture Règ : Règlementaire (application cascade, temps attente, accès restreint) 0 MV : Absence de médicaments vétérinaires <u>appropriés</u> 0 ST : Absence de solution thérapeutique	*Type de problème : PhV Disp Règ 0 MV 0 ST	Alternatives identifiées	PRIORITES Majeure: M mineure: m
Lutte contre effets de passages viraux (bronchite infectieuse, SIGT..) <u>Poules pondeuses</u>	Besoin de pouvoir utiliser un antipyrétique chez les poules pondeuses pour limiter l'impact clinique, économique (chute de ponte de 10% à 70% lors de passages viraux) et BEA. A noter que cet impact est décuplé dans les élevages alternatifs. Info ANMV : Absence de LMR pour les œufs pour l'aspirine (extension de LMR quantitatives chez les volailles <u>chair depuis 03/2024</u>) et de LMR œufs et viande pour le paracétamol en Volailles. => Traitements utilisés et efficaces en élevages de poules reproductrices mais obligation de déclasser les œufs de tri de la consommation (humaine et animale). Info ANMV : pour les substances inscrites au Tableau 1 => cascade possible avec TA forfaitaire- cf Reg 2019/6. MAIS pour acide acétyl salicylique (= "aspirine"), acétylsalicylate de sodium et salicylate de sodium, il est précisé : "Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine" (cf détails ci-dessous) - Aspirine (acide acétyl salicylique): aucune LMR requise pour toutes espèces sauf poissons mais interdit en pondeuses (cf ci-dessus) Salicylate de sodium : LMR Viande & abats définies pour Dindes (=> 96% DJA) et "Ne pas utiliser chez les animaux producteurs d'œufs destinés à la consommation humaine". Aucune LMR requise pour usage oral chez porcs et bovins (et "Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à consommation	Règ	<ul style="list-style-type: none"> • Oxytétracycline (aliment médicamenteux ou via l'eau de boisson) en l'absence de médicament anti-inflammatoire ou antipyrétique utilisables en pondeuses. Une meilleure réponse est généralement obtenue via l'aliment plutôt que via l'eau de boisson. Or, avec le NVR, de nombreuses usines ont arrêté la fabrication d'aliments médicamenteux. • Extraits de plantes (ex. sanguinarine) • Administration d'acides, de probiotiques • Désinfection eau de boisson • Brumisation 	M n°1



Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

	<p>humaine). Voie topique : aucune LMR requise pour toutes espèces sauf poissons.</p> <p>- Paracétamol : depuis 1999, pas de LMR requise pour porcins lors d'administration par voie orale (=> 42% DJA). Aucune étude de résidus n'a été fournie pour les bovins et la volaille => Avec Reg 2019/6, cascade possible avec TA viande ≥ 1j et TA œufs ≥ 10j.</p> <p>Info ANMV : Toujours pas de nouvelles extensions LMR œufs.</p>	<p>0 MV (LMR œufs paracétamol)</p>		
<p>Arthrites bactériennes à <i>Enterococcus cecorum</i></p>	<p>Absence de vaccins. Les traitements ATB sont la seule solution. Causes multiples, difficiles à identifier précisément. Pathologies émergentes et récurrentes, même chez les bons éleveurs avec des poulets de forte croissance. Des foyers infectieux peuvent persister, malgré les traitements antibiotiques. Manque d'outils de diagnostic précoce. Les 1ers signes peuvent apparaître dès les 4-5 premiers jours de vie, même dans des fermes « propres ». La recherche des pathogènes dans l'environnement est difficile car la PCR ne permet pas de faire la différence entre les germes commensaux et pathogènes. Des travaux sur la génétique ne se sont pas avérés concluants. Recherches en cours sur l'impact de la flore et du microbiote. Un projet a été proposé pour EcoAntibio3 mais n'a pas été retenu.</p>	<p>0 MV (vaccin)</p>	<p>Antibiotiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amoxicilline très utilisée (à 10 ou 20 mg/kg, mais rechutes possibles même avec 20 mg/kg) - Lincospectin : 99% efficacité si utilisé le plus tôt possible dès le début des signes cliniques, en métaphylaxie, ou dès les premiers jours de vie lors de facteurs de risques identifiés (usage de type prophylactique controversé...). <p>Autovaccins sur les repros, mais sans efficacité réellement démontrée actuellement sur le terrain.</p>	<p>M n°2</p>
<p>Aspergillose Dinde et couvoirs</p>	<p>Utilisation hors AMM d'Imaveral® en pulvérisation en présence des animaux. L'AMM est pour le traitement de la teigne en usage externe (<u>application locale ou aspersion</u>) chez les Bovins, Equins, chiens et chats, avec un TA viande et lait de 0 jours pour bovins et équins. Actuellement la LMR enilconazole (IMAVERAL®) existe pour Bovins (résidus totaux < 11% DJA) et chevaux et uniquement pour un usage topique. Grâce au Reg 2019/6, le TA « cascade » pour un usage topique peut désormais être ≥ 1 jour. Pour info, une étude menée par Jansen (cf ci-contre) a montré que les quantités de résidus d'enilconazole retrouvées dans la</p>	<p>0 MV (LMR enilconazole sur volailles en brumisation)</p>	<p>Phytothérapie Info ANMV : La majorité des recherches sur les traitements phytothérapeutiques de l'aspergillose se concentrent sur l'homme, avec notamment une nouvelle approche de traitement en utilisant les peptides antimicrobiens (2024) et un nouvel antifongique « Olorofilm » (essai phase 3 en cours). Traitement de l'environnement Données publiées (Lille 2010) sur résidus lors de traitement par pulvérisation :</p>	<p>M n°3</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

	<p>peau et la viande dès le lendemain de 2 brumisations par jour à 20 mg/m³ pendant 3 jours consécutifs, étaient 7 fois inférieures à la DJA. Mais 1 seule étude risque d'être insuffisante pour protéger les vétérinaires sur la fixation du TA pour une voie d'administration différente de celle du RCP.</p> <p>Fourniture du marché très fragile avec 1 seul MV vendu par un laboratoire spécialisé en équine.</p> <p>Retrait du CLINAFARM biocide (imizalil) d'Elanco</p> <p><u>Info Anses</u> : interdiction depuis mi-2020 par absence de dépôt de dossier biocide pour cette substance active.</p> <p>Son utilisation n'est plus possible, y compris en couvoir => risques et inquiétude +++ avec une possible augmentation des cas d'aspergillose sur les animaux de 1 jour.</p> <p>Plus du tout de produit en stock.</p> <p><u>Info Anses</u> : Pas d'autre biocide autorisé utilisable (cf p16 rapport mentionné ci-après)</p> <p>Quels sont les risques pour l'utilisateur d'un usage hors AMM en pulvérisation ? Infos Anses Ploufragan : Une thèse à Nantes - CHU est en cours (Sophie Hartuis encadrée par Patrice Le Pape) sur l'épidémiologie de la résistance environnementale aux azolés d'Aspergillus. Thèse animale (https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01373927/file/TH2015PEST1183_archivage.pdf) transmise à l'époque – pas de contact depuis.</p> <p><u>Infos Anses</u> : Pas de nouvelles infos sur le risque utilisateur. 3 agences européennes ont enquêté sur les résistances aux Azolés : cf <u>Impact of the use of azole fungicides, other than as human medicines, on the development of azole-resistant Aspergillus spp.</u></p>		<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  Poster Résidus enilconazole SNGTVpilote </div> <div style="text-align: center;">  Résultats étude résidus enilco </div> </div>	
<p>Histomonose Dinde + pintade + volaille label et pondeuses</p>	<p>Enjeu très important pour la filière Dinde : « maladie orpheline pour une filière orpheline ».</p> <p>Maladie difficile à maîtriser une fois installée. Evolution, impact et issue variable, selon l'âge de survenue, le sexe (mâles plus atteints) et les lots. Euthanasie ou abattage précoce, selon l'âge des animaux.</p> <p>Détresse +++ sur plusieurs jours : impact majeur en termes de BEA.</p>	<p>0 MV (vaccin)</p>	<p>Pas d'alternatives efficaces.</p> <p>Association d'antibiotiques à visée digestive.</p> <p><i>Rappel</i> : la cascade n'est pas applicable avec la paromomycine pour les veaux et les porcs car elle est contre-indiquée chez la dinde en raison du risque de développement de résistance.</p> <p>Usage d'ATB ou d'azoles (cancérogènes) dans d'autres pays (US et ? Eu). Ronidazole avec AMM pour pigeons, mais</p>	<p>M n°4</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

	<p>Prévalence 2 à 6 cas sur 400 lots par an - reste faible, tellement faible qu'il est difficile de tester l'efficacité d'éventuels traitements. Prévalence beaucoup plus importante dans les élevages en plein-air.</p> <p>Impact microbiote et facteurs d'immunité encore à creuser.</p>		<p>interdit pour animaux dont la chair et les produits sont destinés à la consommation humaine.</p> <p>Phytothérapie : efficacité très aléatoire.</p> <p>Biosécurité. Hygiène de l'eau</p> <p>Vermifugation contre <i>Heterakis</i>.</p> <p>Probiotiques (effet ?)</p> <p>Futurs vaccins ? travaux publiés sur vaccins vivants atténués par équipes autrichienne (Pr Hess – résultats encourageants) et américaine (résultats insuffisants). Pas de nouvelles infos.</p> <p>Rien de nouveau.</p>	
<p>Gestion de la douleur pour actes "de convenance": chaponnage, éjointage des pintades</p>	<p>Pas d'anti-inflammatoire avec AMM volailles chair hormis aspirine (appétence du produit limitée et quelle compatibilité avec les autres produits ou les biocides ?).</p> <p>Immunocastration pose d'autres questions : efficacité du produit, qualité de la viande dégradée, acceptabilité sociétale.</p>	<p>(0) MV</p> <p>(extension AMM pour volailles)</p>	<p>Immunocastration (IMPROVAC®)</p> <p>Kétoprofène : Extension des LMR (depuis Mai 2022) aux volailles (œufs exclus) .</p> <p>Info ANMV : 4 procédures LMR (tableau 1) finalisées le 19/10/2023 avec LMR : 10 ug/kg muscle, 10 ug/kg foie, 10 ug/kg rein, 30 ug/kg graisse+peau</p> <p>=> Avec Reg 2019/6: TA forfaitaire ≥ à 2j (si prescription de DINALGEN 300 mg/mL), 3j (si KELAPROFEN® 100 mg/mL ou KETOPROPIG® 100 mg/mL), 4,5j (si DINALGEN® 150 mg/mL ou LABIPROFEN® 150 mg/mL) ou 6j (si prescription autres MV).</p> <p>Mais l'idéal serait que les RCP de ces spécialités à base de kétoprofène mentionnent "Poulets /Dindes /Canards" dans les espèces cibles.</p> <p>Info ANMV : pas de modifications enregistrées à ce jour</p> <p>Paracétamol utilisable via la cascade (TA viande ≥ 1j) mais avec quelle efficacité ?</p>	<p>M n°5</p>
	<p>Absence d'anesthésiques locaux (sprays ? gels ?) en chaponnage</p> <p>Info ANMV : pas de nouvelles AMM</p> <p>Pour mémoire :</p> <p>Utilisation alfaxolone non autorisée et illégale: la prescription d'ALFAXAN® (alphaxalone) à la dose de 2mg/kg IV pour anesthésier des poulets avant chaponnage avec un TA forfaitaire de 28 jours n'est pas autorisée (non-respect du 4 de l'art 113) car la substance n'est pas inscrite au tableau 1 du règlement LMR (n°37/2010). Son usage relèverait de la définition du traitement illégal au sens du règlement 2019/2090, avec les conséquences afférentes (dont destruction des animaux concernés)</p>	<p>0 MV</p>	<p>Des travaux sur l'anesthésie des volailles à l'isoflurane sont en cours de publication (pas d'infos récentes).</p> <p>Pas de nouvelles informations.</p>	<p>M n°5</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

<p>Candidose <u>Dindes</u></p>	<p>Il existe un prémélange à base de parconazole autorisé chez la pintade avec un TA de zéro jour. Avec Reg 2019/6 le TA « cascade » passe de 28j à 1j pour la dinde. Cependant, avec le NVR sur les aliments médicamenteux, les fabricants se désinvestissent de cette activité et l'unique prémélange de parconazole risque de ne bientôt plus être fabriqué. <i>Prévalence en diminution ? Moins de gros cas problématiques.</i></p>	<p>1 MV</p>	<p>Prémélange Parconazole 6 pintade® (TA forfaitaire pour Dinde de 1j avec NVR). Mais l'arrêt de fabrication de ce prémélange est probable. Plus de stock : pas de traitement possible en urgence <i>Info ANMV : abandon le 04/04/22 du concentrat VO56. Pas de notification d'arrêt du PARCONAZOLE 6 pintade® à ce jour (mais très forte diminution des ventes)</i> Des alternatives existent avec des produits à base de cuivre, très controversés. Des recherches peuvent être menées du côté des probiotiques. <i>lode dans eau de boisson.</i> <i>Gestion conditions</i></p>	<p>m</p>
<p>Entérite hémorragique <u>Dinde et faisans</u></p>	<p>Anciennes ruptures de DINDORAL®. Seul vaccin sur le marché => Situation très fragile. <i>Info ANMV : Retour sur le marché fin mars 2024.</i> <i>Cas sélectionné dans le cadre de travaux européens Eu JAMRAI 2 en cours sur des antibiotiques ou alternatives avec des difficultés/vulnérabilités en termes de disponibilité.</i></p>	<p>Disp</p>	<p>Aucune alternative vaccinale à ce jour, à l'exception de vaccin viral à façon.</p>	<p>m</p>
<p>Pasteurellose <u>Dindes repros</u></p>	<p>Récidives observées depuis 2 à 3 ans sur des lots, malgré des traitements répétés et réguliers avec de l'amoxicilline.</p>	<p>PhV 0 MV (vaccin)</p>	<p>Autovaccins : travaux réalisés mais communication limitée.</p>	<p>m</p>
<p>Entérite ulcéreuse à <i>Clostridium colinum</i> <u>Perdrix</u></p>	<p>Problème rencontré en France et Italie.</p>	<p>PhV 0 MV (vaccin)</p>	<p>Antibiotiques : réponse mais avec rechutes à l'arrêt du traitement Autovaccins : travaux de recherche en cours</p>	<p>m</p>
<p>Collibacillose <u>poulets de chair</u></p>	<p>Réel problème non résolu. Le vaccin Poulvac E coli®, le seul commercialisé, nécessite au moins 2 semaines pour que l'immunité soit établie (efficace que sur seconde partie de vie) et ne contient « que » du O78, alors que les récentes publications confirment la diversité des souches et l'efficacité limitée sur la mortalité des poussins. Se pose alors la protection des poussins et contre les autres souches APEC (avian pathogenic Escherichia coli). <i>Info ANMV : 4 cas de manque d'efficacité reçus : dont 2 imputés « possible » (mortalité avec isolement d'EC O78K80)</i></p>	<p>1 MV</p>	<p>Antibiotiques Autovaccins en repros en amont.</p>	<p>m ou « en voie de résolution »</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

Pathologie : en cours de résolution avec solution existante	Problème initial	Type de problème initial	Solution / Alternatives Raison de la : Résolution en cours / Disparition du gap thérapeutique	GAP précédemment priorisé comme : MAJEUR: M mineur: m
<p>Parasitisme poules pondeuses au sol poules reproductrices</p> <p>Téniasis (cestodes)</p>	<p>Prévalence croissante. Absence de LMR volailles (dont œufs) pour le praziquantel. Praziquantel inclus au Tableau 1 avec aucune LMR requise pour ovins (résidus totaux < 30% DJA) et cheval et LMR 20 µg/kg pour fin fish. TA viande CESTOCUR® (ovins) = 0j. => Avec Reg 2019/6, cascade possible avec TA viande ≥ 1j et TA œufs ≥ 10j. => Pour obtenir une LMR œufs, besoin de données sur métabolisme et résidus en Volailles. Selon règlement 2017/880, pas d'extrapolation possible des LMR entre espèces non apparentées, ni entre tissus et œufs au sein d'une même espèce. A noter que le Reg 2019/6 (Art 40.4) conforte cette interdiction d'usage en absence de données et assure une protection de 5 ans sur les données soumises.</p>	<p>0 MV (LMR œufs praziquantel)</p>	<p>Info ANMV : extension indication à Raillietina (18/03/2024) à raison de 3 mg/kg/j pendant 10 j, pour GALLIFEN® 200 mg/mL suspension pour administration dans l'eau de boisson pour « poulets » (avec TA œufs de zéro jour) et faisans</p>	<p>M n°4</p>
<p>Helminthoses à nématodes (Ascaridia et Heterakis)</p>	<p>Problème en recrudescence, probablement lié au développement de l'élevage en plein-air, mais pas uniquement car les élevages en claustration sont également touchés. Suite à la modification de la réglementation sur l'utilisation des anthelminthiques, notamment en bio, les filières se tournent vers des alternatives à efficacité non démontrée (et probablement faible ou nulle) et les prévalences et impacts de ces vers (Ascaridia) augmentent. La gestion d'Heterakis est un élément important à rapprocher du contrôle de l'histomonose, maladie pour laquelle aucun traitement n'est disponible (Heterakis est un vecteur possible d'Histomonas – cf publications).</p>		<p>2 nouvelles AMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FLUBORAL® : AMM du 15/12/22: Suspension buvable de flubendazole pour porcs et poulets avec une concentration à 200 mg/ml (2 fois plus concentrée que la suspension buvable princeps SOLUBENOL® dont l'AMM a été abandonnée et que les deux génériques FLIMABO® et FLIMAFEND®. - FLUDOSOL 200® suspension buvable de flubendazole 200mg, pour porcins et poulets (AMM du 06/04/2023) 	
<p>Coccidiose Dinde et pintade</p>	<p>Futurs vaccins in ovo que pour Gallus Info ANMV : pas de nouvelles AMM à ce jour</p>	<p>0 MV vaccins</p>	<p>Info ANMV : 11 solutions buvables avec AMM pour dindes : 7 avec amprolium avec et 4 avec toltrazuril</p>	<p>m</p>
<p>Colibacillose Poules pondeuses</p>	<p>En période de ponte, POULVAC E Coli® peut être utilisé (depuis l'acceptation de la modification d'AMM de 2021 –cf ci-contre), mais son efficacité n'a pas pour autant été démontrée.</p>	<p>Règ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • POULVAC E Coli® : levée de la "Contre-indication" préalable en § 4.7 du RCP, pour son utilisation en période de ponte. 	<p>en cours de résolution</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

	<p>Le recours aux autovaccins demeure néanmoins indispensable dans un grand nombre de cas, notamment si la souche d'<i>E Coli</i> est différente de celle du vaccin. Le conditionnement de l'autorisation à la fourniture de déclarations de pharmacovigilance pose le problème d'être obligés de vacciner/ « sacrifier » (au moins un lot) avec un vaccin inefficace.</p> <p>Plus de 90% des poules reproductrices « chair » et « ponte » reçoivent actuellement des autovaccins avec de très bons résultats. Autovaccins au stade poulettes pour prévenir la maladie dans le bâtiment de ponte.</p> <p>Info ANMV : 10 demandes d'autovaccins reçues depuis dernière audition</p>		<p>Pour mémoire :</p> <p>Variation AMM soumise le 01/03/21, acceptée le 09/09/21 par le CVMP pour amender le RCP §4.1 Indications "Poulets (poulets de chairs, futures pondeuses/reproducteurs) et dindes" et §4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte "L'innocuité de Poulvac E. coli® a été démontrée lorsqu'il est administré à des poules pendant la période de ponte en une dose par nébulisation et par administration en eau de boisson. Cependant, l'efficacité de Poulvac E. coli n'a pas été démontrée lorsqu'il est administré à des poules pendant la période de ponte. La décision d'utiliser ce vaccin chez les poules pendant la période de ponte doit être prise au cas par cas. L'innocuité de Poulvac E. coli® n'a pas été étudiée chez les dindes pendant la période de ponte. Ne pas utiliser chez les dindes en période de ponte et au cours des 6 semaines précédant la période de ponte."</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autovaccins : Elargissement de l'usage des autovaccins à la notion d'élevages en lien épidémiologique (souches de l'élevage de pondeuses utilisées en phase d'élevage dans la poussinière) prévu par Reg 2019/6. Info ANMV : 3 cas ainsi acceptés depuis dernière audition • Colistine avec restriction • Phytothérapie 	
<p>Coccidiose poulet chair</p>	<p>Problématique pour le moment économique : coût du vaccin (achat/pose) + adaptation de la formule alimentaire.</p> <p>Le délai d'attente viande des spécialités à base de toltrazuril ne permet pas leur administration lors d'épisodes cliniques.</p> <p>Les 3 vaccins disponibles, pour Gallus seulement et pour les productions courtes (chair), sont plus chers que les additifs coccidiostatiques et une légère baisse de performances semble intervenir autour de 14 jours lors de l'utilisation de ces vaccins.</p> <p>=> Vaccination in ovo possible avec un vaccin, mais obligation de faire signer une décharge au client pour l'utiliser car la majorité des RCP d'autres vaccins in ovo mentionne « Ne pas mélanger avec d'autres spécialités ».</p> <p>Amproliums disponibles peu efficaces. Des sulfamides ont des indications pour les coccidioses, mais sont peu utilisés.</p>	<p>PhV / Règ</p>	<p>Vaccin in ovo au couvoir, pour Gallus seulement. Vaccination possible à 1 jour au couvoir avec des vaccins vivants.</p> <p>Info ANMV : un seul vaccin pour vaccination in ovo parmi les 6 vaccins contre Eimeria (autres vaccins disponibles en Eu, d'après UPD)</p> <p>Trois vaccins sont disponibles, pour Gallus seulement, et pour les productions courtes (chair).</p> <p>Dans les traitements autres que les amproliums, des sulfamides ont des indications pour les coccidioses, mais sont peu utilisés.</p> <p>Alternatives utilisées sur le terrain : produits complexes composés d'extraits végétaux ou d'huiles essentielles pour la plupart mais sans revendication officielle ni études rigoureuses d'efficacité.</p>	<p>en cours de résolution</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

	<p>Toltrazuril avec TA de 18 jours en poulets pour clinique à 25-28 jours. Les médicaments avec d'autres substances ont des TA trop importants pour l'âge de survenue des coccidioses cliniques.</p> <p>Info ANMV : suite à un arbitrage européen sur le temps TA œufs, la période de non utilisation avant le début de la période de ponte est passé de 4 à 6 semaines pour les médicaments avec toltrazuril.</p> <p>Pour mémoire :</p> <p>Autre problème consécutif à la vaccination : impossibilité de prescrire des traitements ATB pendant les 3 semaines de mise en place de l'immunité vaccinale, ce qui peut amener à employer des fluoroquinolones, si les sulfamides ne sont pas suffisants ou s'il y a des ruptures de petits conditionnements de fluméquine. Autres alternatives (produits complexes composés d'extraits végétaux ou d'huiles essentielles pour la plupart) sans revendication officielle et plutôt des indications du genre "contribue à la gestion du risque lié aux coccidies". Produits utilisés dans l'eau de boisson, donc assimilables à des traitements. Pas d'études rigoureuses d'efficacité pour ces produits complexes.</p>			
<p>Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)</p>	<p>Pour mémoire :</p> <p>Emploi de vaccins : des candidats existaient mais la stratégie vaccinale devait d'abord être définie.</p> <p>L'Anses avait été sollicitée en urgence : 2 saisines (pour Gallus et palmipèdes) ont été rédigées. L'impact est français et européen et l'impact économique est international.</p>		<p>Nouveaux vaccins développés.</p> <p>Réussite stratégie vaccinale.</p> <p>Info ANMV : Pour les poulets (<i>Gallus gallus</i>), ATU pour des vaccins vivants pour couvoirs recombinants avec la valence IAHP H5, Vaxxitek HVT+IBD+H5® (nouvelle ATU du 25/04/24) et Vectormune° HVT+AIV® (renouvellement d'ATU du 19/04/24).</p>	<p>en cours de résolution</p>

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

Priorisation des gaps identifiés

	Olivier SALANDRE	Sophie LAGADEC	Claire CHAUVIN	Priorisation à l'audition précédente (07/10/22)
Lutte contre effets de passages viraux (bronchite infectieuse, SIGT..) - <u>poules pondeuses</u>	M n°1 (Souhait LMR œufs paracétamol)	M n°1 (Souhait LMR œufs paracétamol)	M n°1 (LMR œufs paracétamol impact santé & BEA)	M n°1
<u>Arthrites à <i>Enterococcus cecorum</i></u>	M n°2	M n°2 (souhait vaccin, impact +++ sur BEA & accès aux points d'eau)	M n°2	
<u>Aspergillose – dindes et couvoirs</u>	M n°3	M n°3	M n°3 (santé publique)	M n°3
<u>Histomonose - dindes, pintades, volailles label et pondeuses</u>	M n°4	M n°4		M n°2
<u>Gestion de la douleur pour actes "de convenance": chaponnage, éjointage des pintades</u>	M n°5	M n°5		M n°5
Candidose - <u>dindes</u>	mineure	mineure		mineure
Entérite hémorragique – dindes et faisans	mineure	mineure		mineure
<u>Pasteurellose - Dindes et repros</u>	mineure	mineure		
<u>Entérite ulcérate à <i>Clostridium colinum</i> - Perdrix</u>	mineure	mineure		
Colibacillose - <u>poulets de chair</u>	En cours de résolution	mineure (traitements existants, 1 seul vaccin)		mineure
Parasitisme - <u>Poules pondeuses au sol et repros</u> - Téniasis (cestodes) - Helminthoses à nématodes (<i>Ascaridia</i> et <i>Heterakis</i>)	En cours de résolution (rester vigilant sur risques d'intoxication avec GALLIFEN® sur des génétiques particulières)	En cours de résolution (si rechutes évitées avec GALLIFEN®?)		M n°4
<u>Coccidiose - dindes et pintades</u>	En cours de résolution	En cours de résolution		mineure
<u>Colibacillose - poules pondeuses</u>	Autovaccin	En cours de résolution (restent quelques lots concernés)		En cours de résolution
<u>Coccidiose - poulets de chair</u>	Gap résolu	Gap résolu		En cours de résolution
<u>Influenza aviaire hautement pathogène</u>	Gap résolu	Gap résolu		En cours de résolution

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025

Evolutions des gaps depuis la dernière audition d'octobre 2022 :

Evolution favorable pour :

- Le téniasis, grâce à une récente extension d'AMM à Raillietena pour une suspension de fenbendazole (à 3 mg/kg/j pendant 10 j) avec un TA œufs de zéro jour.
- La coccidiose chez dindes et pintades, grâce à la disponibilité de 11 spécialités anticoccidiennes par voie orale.
- La coccidiose en poulets de chair, grâce aux spécialités à base d'amprolium ou au recours à la vaccination (*in-ovo* ou J1).
- L'IAHP, grâce aux nouveaux vaccins et à la stratégie vaccinale en place

Evolution moins favorable pour :

- Les arthrites à *Enterococcus cecorum*, nouvellement considérées comme gap majeur n°2, du fait de leur impact majeur sur l'état et le bien-être des animaux, du manque d'outils diagnostiques précoces et de vaccins. De ce fait, elles ne peuvent être contrôlées, à ce jour, que par l'administration d'antibiotiques en métaphylaxie ou lors de facteurs de risques identifiés.
- 2 nouveaux gaps mineurs : la pasteurellose en dindes repros et l'entérite ulcérate à *Clostridium colinum* chez la perdrix, du fait des rechutes observées malgré les traitements antibiotiques (travaux en cours avec des autovaccins)

	Audition du 07/10/22	Audition du 31/01/25
Priorité MAJEURE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre effets de passages viraux (bronchite infectieuse, SIGT..) - poules pondeuses 2. Histomonose - dindes, pintades, volailles label et pondeuses 3. Aspergillose - dindes 4. Téniasis (cestodes) - poules pondeuses au sol et poules reproductrices 5. Gestion de la douleur pour actes "de convenance": chaponnage, éjointage des pintades 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre effets de passages viraux (bronchite infectieuse, SIGT..) - poules pondeuses 2. Arthrites à <i>Enterococcus cecorum</i> 3. Aspergillose – dindes et couvoirs 4. Histomonose - dindes, pintades, volailles label et pondeuses 5. Gestion de la douleur pour actes "de convenance": chaponnage, éjointage des pintades
Priorité mineure	<ul style="list-style-type: none"> + Colibacillose - poulets de chair • Candidose - dindes + Coccidiose - dindes et pintades + Entérite hémorragique – dindes et faisans 	<ul style="list-style-type: none"> • Candidose - dindes • Entérite hémorragique – dindes et faisans + Pasteurelles- dindes repros + Entérite ulcérate à <i>Clostridium colinum</i> - perdrix • Colibacillose - poulets de chair
En cours de résolution	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Colibacillose - poules pondeuses (grâce à variation AMM et autovaccins) ➢ Coccidiose - poulets de chair (grâce aux futurs vaccins) + Influenza aviaire hautement pathogène (politique sanitaire et futurs vaccins) 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Parasitisme - poules pondeuses au sol et repros - Téniasis (cestodes) (grâce à extension AMM fenbendazole sur <i>Raillietena</i>) - Helminthoses à nématodes (grâce à 2 nouvelles AMM avec flubendazole) ➢ Coccidiose - dindes et pintades ➢ Colibacillose - poules pondeuses
Solution existante	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Adénovirus (repros), Réovirus (selon souches), pancréatite virale – pintade (grâce aux autovaccins et ATU) 	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Coccidiose - poulets de chair (grâce à l'amprolium et aux vaccins J1 ou <i>in-ovo</i>) ☑ Influenza aviaire hautement pathogène (grâce aux nouveaux vaccins et à la stratégie vaccinale)

Gaps thérapeutiques en filière Volailles

Audition du 31/01/2025